

Mazères... Lisons...

www.mazeres-lezons.fr

Le journal d'information des **Habitants** de la commune de Mazères-Lezons

> numéro 13



> Éditorial

fermeture du centre de loisirs le matin, la disparition des sorties en montagne ou au ski... De toute façon, l'école du samedi matin présente les mêmes inconvénients (hormis celui du centre de loisirs) auxquels s'ajoute la perte d'une demi-journée pour profiter de la famille.

Mais il y a un mais ! C'est que cette réforme-là ne sera pas financée et organisée par l'Etat mais par... les communes !... qui vont devoir payer et organiser -autant que possible- des activités « culturelles, artistiques, sportives » pendant le temps scolaire, 3/4h par jour sur les quatre journées pleines de la semaine.

Cette charge nouvelle, aussi lourde sur le plan financier que celui de la pratique, mérite bien que la commune prenne le temps de la réflexion, tant pour se concerter avec les parents d'élèves, les enseignants et les acteurs associatifs que pour évaluer et budgétiser des dépenses qui tombent en même temps que l'annonce de la diminution des Dotations de l'Etat aux communes.

Pour toutes ces raisons, notre commune va recourir à la seule marge de manœuvre offerte par le Décret en choisissant de repousser l'application de la réforme à la rentrée de 2014. Mais il va sans dire que selon qu'ils habitent à Mazères-Lezons, dans un petit village ou dans une grande ville de France, nos enfants n'auront plus la garantie de l'égalité républicaine à l'école. Et je le regrette.

Monique SÉMAVOINE, Votre Maire

« Dans l'intérêt de l'enfant »...

La réforme des rythmes scolaires a pour objectif affiché de « mieux apprendre et favoriser la réussite de tous les élèves ». On ne peut que se réjouir d'une telle ambition.

La journée d'école finira comme avant à 16h30, mais dans l'après-midi les écoliers auront 3/4h d'activités « culturelles, artistiques, sportives ». La journée se poursuivra jusqu'à 18h30 pour les enfants en garderie. Autrement dit et selon les cas les enfants auront la même amplitude de présence à l'école après la réforme qu'avant. Mais pour compenser les 3/4h en moins d'apprentissages par les enseignants, les enfants reviendront à l'école soit le mercredi matin, soit le samedi matin. Les parents mazérois ont été consultés et préfèrent majoritairement le mercredi matin.

Alors puisque réforme il y aura et puisque c'est dans l'intérêt de l'enfant, passons sur les conséquences de cette demi-journée supplémentaire, comme la désorganisation des clubs sportifs, le difficile partage des infrastructures communales, la

> Rencontre...

> PLU : Concertation des habitants

La révision du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet, pour la phase de consultation des habitants, d'une exposition publique du projet en Mairie pendant trois semaines, et de plusieurs permanences sur cette exposition dans le but de permettre aux habitants de rencontrer Madame le Maire pour l'interroger sur des points à caractère personnel.

Par ailleurs, tous les Mazérois ont reçu une invitation pour la réunion publique de présentation générale et détaillée du projet, le vendredi 14 décembre 2012.

Après cette large phase de concertation, le Conseil municipal doit se prononcer pour l'Arrêt du projet de révision en votant une délibération (mars 2013).

C'est ensuite que s'ouvrira la phase de l'enquête publique qui permettra de recueillir les avis de la population auprès d'un Commissaire-enquêteur.

Enfin, le projet sera soumis au Contrôle de Légalité de l'ensemble des services préfectoraux, avant d'être approuvé officiellement.

Si tout se passe bien, le PLU pourrait être adopté avant la fin de cette année 2013.



Réunion publique de présentation du projet de PLU

... bloc note... bloc note... bloc note... bloc note... bloc note... bloc note... bloc note...

> Pour l'Euro symbolique !



Le dépôt technique de la Lyonnaise des Eaux (ex SOBEP) était installé depuis des années à Mazères-Lezons à proximité du stade, sur un

site qui appartient au SIEP de Jurançon (Syndicat Intercommunal des Eaux Potables). Depuis le 1^{er} janvier 2013, ce dépôt a été transféré à Lons, en même temps que les locaux administratifs qui étaient basés jusque-là à Jurançon.

Au terme de négociations entre Madame le Maire et le Président du SIEP James Chambaud, ce dernier a annoncé officiellement lors de la cérémonie des vœux de la Lyonnaise des Eaux, sa décision de céder l'ancien site technique mazérois à la Commune de Mazères-Lezons, pour l'Euro symbolique.

La commune de Mazères-Lezons remercie le SIEP d'avoir accepté son offre et ses conditions... Les idées de projets ne manquent pas pour convertir cet ancien dépôt en lieu public !

Pensez à suivre l'actualité sur : www.mazeres-lezons.fr

> Sommaire



> page 1

- > Éditorial
- > Rencontre...
- > Bloc note...



> page 2

- > Dossier : aménagement de voirie
- > Portrait de Jean-Pierre Sartelet, président du Centre social



> page 3

- > En direct de Mazères-Lezons
- > Zoom... Puits de gaz : on ferme !



> page 4

- > Avec vos élus...
- > Chez nous... Per noste...

février 2013



Le dossier

L'aménagement des rues Barthou et République

Ce sont 600 m de voirie pour un chantier commencé en fin d'année 2011, pour un coût de 600.000 €. Ce chantier aurait dû être achevé pour ce début d'année 2013 mais il a pris un peu de retard en raison des intempéries. Encore un peu de patience et les engins, la poussière et la boue ne seront plus que de mauvais souvenirs.

Les réseaux d'assainissements et d'eau potable ont été entièrement remplacés, les réseaux secs ont été enfouis et un nouvel éclairage public installé.

L'aménagement en surface de la voirie privi- lègie la sécurité avec une vitesse volontaire- ment réduite et une piste cyclable.

> Circulation à double sens

L'emprise de voirie pour la circulation des voi- tures, emprise de 5m de large, est bien prévue pour une circulation dans les 2 sens. Cette lar- geur de 5m pour la circulation, sur 12m d'em- prise totale, est volontairement étroite mais parfaitement normalisée et validée par les Services préfectoraux, et les automobilistes qui seront incités à rouler prudemment et donc len- tement, pourront se croiser sans difficulté !

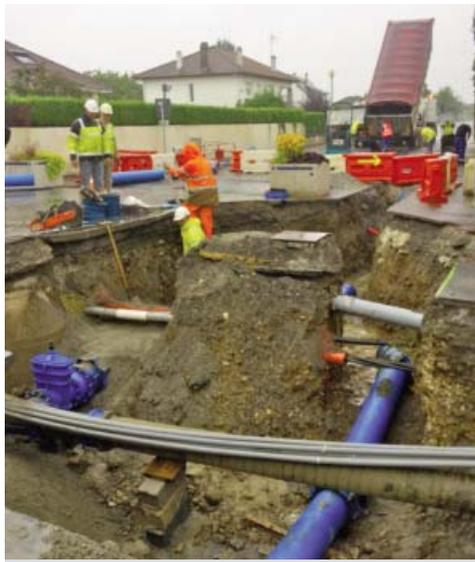
> Un parking près de l'église

La démolition de la maison « Durancet » a permis l'aménagement de la piste cyclable jus- qu'à l'avenue du Général de Gaulle. En outre, sur la partie du jardin de cette parcelle, jardin contigu à celui de la Salle paroissiale et du Presbytère, nous avons prévu initialement l'a- ménagement d'un parking de 24 places.

Mais grâce à l'Association propriétaire des biens de la Paroisse Saint-Ambroise qui a cédé à titre gratuit une parcelle de 350 m² au bénéfice de la Commune qui en devient ainsi proprié- taire, c'est un parking public de 30 places qui va être aménagé sur la rue de la République, avec une liaison directe vers le parking privé de la Paroisse qui débouche sur la rue du Château.

Si le parking public de la rue de la République est prévu pour être accessible en permanence, celui de la paroisse a un usage qui dépend de l'activité de la salle paroissiale. Mais dans les occasions d'affluence exceptionnelle à l'église,

pour les cérémonies religieuses ou les événe- ments culturels, les deux parkings communi- queront entre eux et ainsi la Commune et la Paroisse ensemble offriront au total 65 places de stationnement, ce qui changera considéra- blement les conditions de confort pour les auto- mobilistes et de sécurité pour les piétons. Un grand merci à l'association paroissiale pour le don de cette parcelle à la Commune !



Remise à neuf du réseau d'eau potable

> Continuité de la piste cyclable

Afin d'établir une « continuité » de la sécurité, au-delà des 600m du chantier de voirie, la partie de la rue Pasteur qui va du Château vers la rue de la République (cette rue qui est actuellement en sens unique) sera convertie en rue réservée aux cyclistes, dans les deux sens bien sûr, et par conséquent interdite aux véhicules, sauf ceux des riverains bien évidemment.

Et à l'autre extrémité du tronçon rénové, la piste cyclable de la rue Louis-Barthou sera prolongée dans la rue Jules-Ferry jusqu'à la rue du Béarn par une bande cyclable, marquée au sol, protégée et en double-sens afin de permettre aux enfants -et aux grands bien sûr- de circuler à bicyclette et en sécurité pour se rendre aux écoles ainsi que vers tous les autres services de la place Mendès-France.



> Un parking rue Jules-Ferry

Pour tracer cette voie cyclable sécurisée dans la rue Jules-Ferry, le stationnement des véhicu- les sera réaménagé grâce à la réalisation d'un autre parking de 15 places, parking réservé prioritairement aux personnels qui travaillent aux écoles, crèche, bibliothèque, centre social. Ce nouveau parking sera aménagé dans la partie actuellement inutilisée du jardin de l'école maternelle qui débouche sur la rue Jules-Ferry. Ainsi cette rue sera mieux partagée entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes, sur- tout aux heures de pointe des écoles. ■

> Le domaine public communal s'agrandit

De nouveaux lotissements vont venir aug- menter les quelques 11 km actuels de voirie du domaine public communal.

En effet, après la prise en charge des espaces publics du Clos des Mûriers en 2009 et du Clos Saint- Pierre en 2010, la Commune va prochainement inté- grer dans son domaine public la voirie et les espaces verts de deux autres lotissements : le Clos des Pyrénées situé sur la rue du 8 mai 1945, et le Clos Corisande situé sur l'avenue de la République.

Les actes de rétrocession sont actuellement en cours de publication.

Enfin le Conseil municipal a également validé l'intégration dans le domaine public communal du Lotissement l'Anhelet situé sur la rue Henri IV.

Il est important de savoir que les réseaux d'as- sainissement et d'eaux pluviales relèvent de la seule compétence de la Communauté d'agglomé- ration Pau-Pyrénées, et qu'à ce titre ils font l'objet d'un classement distinct dans le patrimoine de l'Agglomération, après inspection de leur état de bon fonctionnement par les Services de l'Assainissement.

Pour cet aménagement en surface, la municipalité a tenu à consulter les habitants très en amont en organisant trois réunions publiques : la première a été consacrée exclusivement aux riverains et les deux autres à tous les Mazérois. Cette concertation a été fructueuse puisque elle a permis de prendre en considération des remarques ou des suggestions des habitants qui ont ainsi contribué à améliorer le projet initial, comme cela a pu être montré lors de la troisième et dernière réunion publique.

Portrait de... Jean-Pierre Sartelet, Président du Centre social

RETROUVEZ DANS CHAQUE NUMÉRO DE MAZÈRES LISONS LE PORTRAIT D'UN ACTEUR DE LA VIE DE NOTRE VILLAGE



Jean-Pierre Sartelet (au centre) entouré du Conseil d'Administration

> Les instances du Centre social ont été renouvelées en mai dernier. Jean-Pierre Sartelet a été élu Président, succédant ainsi à Carole Sapioule qui a transmis le flambeau avec beaucoup d'émotion, après quatre années consacrées au développement de la structure en particulier dans l'action sociale.

C'est donc sous une nouvelle présidence que le samedi 2 juin la deuxième édition de la fête du Centre social a attiré plus de 400 personnes venues découvrir les activités présentées par les animateurs, les bénévoles, le person- nel et les adhérents. Démonstrations, exposi- tions, ateliers pour enfants, toutes les facettes du Centre social ont été mises en valeur. L'apéritif et le dîner ont réuni 200 personnes pour une soirée conviviale et festive, en clô- ture d'une journée riche en découvertes et en rencontres.

Très actif, Jean-Pierre Sartelet s'implique énormément en donnant beaucoup de son temps : il participe à toutes les manifestations organisées par le Centre social comme la Fête annuelle ou encore le Téléthon. On le retrouve même pour encadrer les Ateliers-Jeunes avec les élus municipaux et d'autres bénévoles.



Démonstration de tai chi à la fête du Centre social



Aménagement des rues Louis-Barthou et de la République

> Jeux pour enfants

L'implantation d'une aire de jeux au stade a été différée en raison des prochains travaux de construction d'une digue, et des travaux en cours pour la rénovation de la salle des sports.

> Bâtiments communaux



Entretien et travaux de rénovation en profondeur

Les bâtiments communaux construits en 1984 sur la place Mendès-France, abritent le centre social, la crèche, la bibliothèque, l'école Calandreta, le bureau de Poste et à l'étage les logements communaux. Ces bâtiments publics qui fêteront leurs 30 ans l'an prochain, avaient un très grand besoin d'entretien et de travaux de rénovation en profondeur.

Ces travaux commencés il y a plus de deux ans, ont été réalisés en plusieurs tranches de façon à ne pas gêner le fonctionnement des activités des différents services et la vie des habitants.

Et cet étalement dans le temps a permis aussi un étalement des dépenses sur plusieurs exercices pour une enveloppe globale de 125.000 € :

- Toutes les façades ont été rafraîchies par un ravalement général,
- Les toitures ont été étanchéifiées, la zinguerie renouvelée,
- Les menuiseries et ferronneries ont été remplacées ou repeintes, les balcons des appartements et la palissade de la Calandreta aussi,
- Toutes les portes extérieures du centre social ont été remplacées par des huisseries en aluminium et double vitrage. ■

> Modernisation de l'éclairage public

Même s'il ne s'agit pas d'un bâtiment en tant que tel, il s'agit quand même d'une infrastructure communale : le parc d'éclairage public est en chantier en ce moment pour sa modernisation complète, dans le cadre d'un grand plan d'économies d'énergie.

« C'est la première fois qu'une commune, dans les Pyrénées-Atlantiques, décide de réhabiliter en totalité et en une seule tranche son parc d'éclairage public. »

Le parc d'éclairage public de la Commune consomme chaque année en moyenne 272 000 kWh, ce qui représente une facture annuelle moyenne de 30.000 €... pour éclairer les rues la nuit !

Alors, comme les lampes de notre parc sont très anciennes, ce qui en fait des lampes à la fois très polluantes et énergivores, et comme on nous promet une augmentation incessante du coût de l'électricité, la Commune a décidé de rénover l'ensemble de son parc pour le rendre à la fois économe en énergie et plus respectueux de l'environnement.

Selon notre étude préalable, cet investissement qui s'élève à 152.000 €, doit permettre de **réaliser une économie de consommation de l'ordre de 40%** soit une économie de près de 110 000 kWh par an sur les 272 000 consommés aujourd'hui.

Ceci représente une économie d'environ 10.000 € par an, au tarif d'aujourd'hui bien sûr, mais sans compter les économies sur les dépenses d'entretien grâce à un parc neuf avec des ampoules de nouvelle génération beaucoup plus durables.

Cet investissement est certes très peu visible, mais il est véritablement crucial pour l'avenir si nous voulons assurer le maintien de l'éclairage nocturne dans les années futures. Car les communes qui repoussent cette question à plus tard ne pourront pas toujours ni pour longtemps garantir l'éclairage à leurs habitants !

La municipalité avait annoncé sa volonté sur ce projet il y a un an, et en quelques mois elle aura réussi à lancer ce chantier après analyse des dépenses d'électricité, réalisation d'une étude, budgétisation du financement, lancement d'un appel d'offres et enfin l'engagement des travaux en ce début d'année 2013 !

Grâce à cette réactivité, à partir du 1^{er} mars prochain la Commune de Mazères-Lezons réalisera les premières économies en dépenses d'énergie pour l'éclairage public, tout en amortissant son investissement, et cela sans réduire la qualité du service puisque qu'à Mazères-Lezons tous les quartiers resteront éclairés la nuit. ■



> Zoom... Puits de gaz : on ferme !

Pendant l'été 2012, la Société TOTAL a procédé au bouchage définitif du dernier puits de gaz «MZS 4» sur les Coteaux de Mazères-Lezons. Ces travaux ont mis un point final à la longue aventure minière de notre commune, commencée dans les années 1980 avec la SNEAP et qui a permis l'exploitation d'un gisement important de gaz au travers de quatre puits : MZS 1 et MZS 2 en bordure du gave, MZS 3 et MZS 4 sur les coteaux.

Ce chantier n'est pas passé inaperçu ! En effet, au-delà de la regrettable gêne temporaire qu'il a occasionnée aux riverains avec un intense trafic de camions, les promeneurs ont pu observer dès le mois de juin une canalisation aérienne

cheminant à travers champs et en bordure de route, au départ de la station de pompage installée sur les bords du Gave jusqu'au site d'exploitation situé sur les coteaux.

Le bouchage du puits a nécessité la mise en place d'un immense derrick qui était visible depuis le village.

Ces opérations de bouchage à présent réalisées, la procédure n'est pas pour autant terminée. En effet, des analyses de sols devraient être entreprises en 2014 sur l'ensemble des sites, afin de vérifier l'absence de pollution résiduelle, et si cela s'avère nécessaire des travaux de dépollution seront réalisés.



Le puits de gaz en haut des coteaux

Enfin, parallèlement à ces travaux, la Société TOTAL va devoir déposer auprès de la Direction Régionale de l'Environnement et du Logement (DREAL) plusieurs dossiers administratifs pour la cessation d'activité d'installations classées, la fermeture définitive des puits et l'arrêt des travaux miniers, afin de faire valider la remise en parfait état des terrains.

Au terme de cette procédure, l'ensemble des servitudes d'utilité publique qui entourent les sites et les canalisations de gaz pourront être enfin levées... à l'horizon 2016.



► Rénovation de la Salle des Sports

Le chantier de la salle des sports a démarré en automne 2012 : 640.000 € d'investissement et six mois de travaux pour une totale rénovation, en particulier l'isolation thermique et phonique.

Après la phase des études réalisée l'hiver dernier, le démarrage a été très retardé malgré nos efforts et notre vigilance pour respecter le calendrier initial, à cause d'une maîtrise d'œuvre débordée : le permis de construire a été déposé pendant l'été au lieu du printemps, et ce retard jamais rattrapé a fait reporter aussi la consultation des entreprises et par conséquent le commencement des travaux.



Isolation thermique et phonique de la salle

À l'attention des associations sportives : la municipalité reste très vigilante sur le respect du calendrier des travaux qui devraient s'achever fin avril, pour rendre l'usage de cette salle aux patineurs et basketteurs au mois de Mai.

Francis LANDES



► Un Cœur pour le village

Ce projet a pour ambition de répondre aux attentes des Mazérois qui aspirent à retrouver un « cœur de village ».

Après avoir acheté un terrain d'un hectare sur la rue Louis-Barthou en 2009, et tout en portant cette longue étude d'aménagement d'un futur centre-bourg, la municipalité a anticipé la desserte de ce futur quartier en réaménageant les rues de la République et Louis-Barthou.

Nous avons sélectionné des promoteurs et des bailleurs sociaux, ensemble ils travaillent à l'élaboration d'un projet d'urbanisme qui devra répondre à la nécessaire convergence entre les besoins de la commune, le respect du Plan local d'urbanisme (PLU), du Plan local d'habitat (PLH), et bien sûr l'équilibre financier de l'opération.

Monique SEMAVOINE

► Besoin de conseils ?

Permanence d'Avocat : les vendredis 1^{er} mars, 5 avril, 3 mai, 7 juin sur rendez-vous auprès du secrétariat du Centre social : 05.59.06.68.70

Permanence d'un Assistant Social : les 4 mars, 4 avril, 6 mai, 6 juin sur rendez-vous auprès de Flora Rousse : 05.59.02.13.52



Démolition partielle de la façade

Aujourd'hui on peut voir que l'ancien guichet central qui était inutilisé, qui servait en réalité de débarras et coupait l'entrée en deux, a été démolit. Ce trou béant va être comblé avec la construction d'une petite extension extérieure d'environ 45m² appuyée sur la façade.

Cette extension servira de véritable « sas » d'entrée tout en baies vitrées, une entrée que nous avons voulue à la fois spacieuse et fonctionnelle, et qui sera équipée d'un comptoir de bar pour un espace propice à la convivialité.



► Chez nous... Per noste...

► Agenda

- **Jeu 14 et vendredi 15 mars** : Balayage trimestriel de toute la voirie
- **Samedi 16 mars** : Loto Paroissial à Rontignon
- **Samedi 23 mars à 20h30** : Théâtre « Les femmes savantes », par la compagnie Pyrène, salle Marcelle Courtois
- **Samedi 6 avril à 20h** : Loto du Centre social, salle Marcelle Courtois
- **Mercredi 8 mai à 11h30** : Cérémonie du souvenir du 8 mai 1945, au monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur à la Mairie
- **Mercredi 8 mai** : Repas ASMUR Football, salle Marcelle Courtois
- **Samedi 25 mai** : ASMUR Basket : Fête des familles, salle Marcelle Courtois
- **Vendredi 31 mai et samedi 1er juin** : Gala de patinage artistique, salle des sports
- **Dimanche 2 juin de 7h à 18h** : Vide grenier du Centre social, rue Jules Ferry
- **Vendredi 7 juin** : OMS, Sport à l'école
- **Samedi 8, dimanche 9 et lundi 10 juin** : Tournoi inter-quartiers de football de l'ASMUR, stade municipal
- **Jeu 13 et vendredi 14 juin** : Balayage trimestriel de toute la voirie
- **Samedi 15 juin** : Fête du Centre social, salle Marcelle Courtois

- **Vendredi 20, Samedi 21 et dimanche 22 juin** : Championnat de Ligue de patinage artistique, salle des sports
- **Samedi 29 juin** : Fête des écoles, salle Marcelle Courtois
- **Vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 août** : Fêtes patronales

► Le carnet

NAISSANCES : Côme MINVIELLE, Gaspard CHAUVANCY, Sacha GIBANEL-ESCOLA, Emma ARTOLA, Sacha DARMOIS, Lilie BOUSQUET, Sofia GERARD VIGUERA, Soan CHAMBORD ROMAGNÉ, Nino GRASSAGLIATA, Paul LARQUÉ GASSER.

MARIAGES : Julien LAFOURCADE et Marjorie Frédérique FERNANDEZ, Xavier GULLON et Elise FOUGERE, Francis LANDES et Valérie POLLET.

DÉCÈS : Jeanne FOURNOLS veuve BOLFA, François HORGUE, Jeanne EMILY veuve SEGALAN, Joseph HUGONNET, Maria BOULIC veuve KERNEIS, Marcel PECASSOU-BACQUÉ, Paulette LARRIEU épouse LAÏN, Valentin GOYHENX, Ginette NANCY, Maria LACASSIE veuve MALEIG, Henri FERRÉ, Julienne TOURANGÉ épouse JAÉGLÉ, Gilles DAILLOUX, Paul CAZENAVE, Marie-Louise LAHEURTE, José DOS SANTOS VARAO, Yves OGER.

► Mémento

Samu : 15
Pompiers : 18
Police secours : 17
Médecins : Dr Rodéro, Dr Jobert ☎ 05 59 06 52 02
Chirurgien dentiste : Dr Cachelet ☎ 05 59 06 51 29
Pharmacie Beth-Ceù : ☎ 05 59 06 54 05
Maison de retraite Saint-Léon : Vallée Heureuse ☎ 05 59 06 13 22

► Maintien à domicile des Personnes âgées :

22 rue du Fer à Cheval ☎ 05 59 06 66 94

► Taxi Pour Tous :

Eric Pédarrieu ☎ 05 59 33 26 57

Edf (sécurité dépannage) : ☎ 0 810 333 364

Gdf (sécurité dépannage) : ☎ 0 810 433 065

Bureau de Poste : ☎ 05 59 06 68 60

(fermé mardi ap-midi, mercredi ap-midi, samedi ap-midi)

Presbytère : ☎ 05 59 06 64 77

Centre social : ☎ 05 59 06 68 70

Crèche municipale : ☎ 05 59 06 11 13

École maternelle : ☎ 05 59 06 60 55

École primaire : ☎ 05 59 06 51 23

Bibliothèque municipale : ☎ 05 59 06 80 54

► Mairie de Mazères-Lezons :

30 avenue du Général de Gaulle 64110

☎ 05 59 06 56 61 (fermé mardi ap-midi et jeudi ap-midi)

Permanence premier samedi du mois : de 10 h à 12 h

Courriel : mairie@mazeres-lezons.fr

Site internet : www.mazeres-lezons.fr

Téléphone d'urgence mairie : 05 59 06 33 88

(ou n° mairie 05 59 06 56 61 qui sera transféré).

► Mairie de Mazères-Lezons - 30, avenue du Gal de Gaulle 64110 Mazères-Lezons

► Directrice de la publication : Monique SEMAVOINE

► Directrice de la rédaction : Nicole le DIEU de VILLE

► Crédits photos : Perrine RIMAJOU, J.-P. LAPLACE

► Impression :

Imprimerie Perspective

Quartier Berlanne - 64160 Morlaàs

Tél. 05 59 14 96 24

► Dépôt légal à parution



Papier recyclé